Mairie de Lamontélarié

81260 I AMONTEI ARIE Tél: 05.63.74.01.92 Fax: 05.63.74.01.54 mairie.lamontelarie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 avril 2016

Présents:

- M. Pierre ESCANDE
- M. Philippe BAUDIERE
- Mme. Eliane GERSTENMAIER
- Mme. Chantal GUILLOT
- Mme. Julie COUGET
- Mme. Fanny SOLANS
- M. Olivier PHALIPPOU

La séance est ouverte sous la présidence de M. le maire à 18h00.

M. Philippe BAUDIERE est désigné secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le maire soumet à l'ensemble des conseillers municipaux qu'en raison d'une panne de chauffage, il serait souhaitable de tenir la séance dans le bureau du secrétariat de mairie. Une affiche a été déposée sur la porte afin d'en informer le public. L'ensemble des Conseillers municipaux est favorable à cette décision.

I. Approbation compte-rendu Conseil municipal du 26 février 2016

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Affectation de résultat Commune et Eau

Mme la Secrétaire de mairie présente les documents concernant l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015.

Pour la commune :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31/12/2015	98 419.86 €
Besoin de financement	51 179.47 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie) A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	51 179.47 €
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIT : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 € 42 240.39 €
Total affecté au c/1068 :	51 179.47 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote: 7 votants Contre: 0 Abs: 0 Pour: 7

Pour le service Eau - Assainissement :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE A AFFECTER AU 31/12/2015	5 291.45 €
Besoin de financement	
AFFECTATION OBLIGATOIRE (arrondie)	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	0.00 €
(c/1068)	
SOLDE DISPONIBLE AFFECTE COMME SUIT :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	5 291.45 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

III. Vote des trois taxes

Monsieur le maire propose de maintenir le taux des taxes sur la part communale et soumet aux membres du Conseil Municipal les différents documents nécessaires au vote des taux d'imposition applicables en 2016 pour chacune des trois taxes. Il propose de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation	3.91 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.84 %

Vote: 7 votants Contre: 0 Abs: 0 Pour: 7

IV .Vote Budgets primitifs 2016 Commune et Eau

Mme la Secrétaire de mairie présente les documents concernant les budgets primitifs.

Pour la commune :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	185 368.00	138 128.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		(si excédent) 47 240.00
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	185 368.00	185 368.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	81 660.00	141 840.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	53 398.00	42 958.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	49 740.00	
=	=	=
Total de la section d'investissement	184 798.00	184 798.00

Total du budget	370 166.00	370 166.00
-----------------	------------	------------

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Pour l'eau

EXPLOITATION

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	16 025.00	10 734.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat d'exploitation reporté		5 291.00
=	=	=
Total de la section d'exploitation	16 025.00	16 025.00

<u>INVESTISSEMENT</u>

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	150 832.00	108 761.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 447.00	5 298.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		39 220.00
=	=	=
Total de la section d'investissement	153 279.00	153 279.00

169 304.00

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Total du budget

Vote: 7 votants Contre: 0 Abs: 0 Pour: 7

169 304.00

V. Vente parcelle de terrain communal

M. le Maire explique à l'assemblée que les services de la Sous-préfecture, alertés par le courrier d'un administré, nous ont précisé qu'il y avait lieu de redélibérer concernant la vente d'une parcelle de terrain section AL N°195. En effet, la délibération N°35/2015 en date du 26 novembre 2015 souffrait d'une erreur matérielle au niveau du vote. Il propose donc à l'assemblée d'annuler ladite délibération et l'invite à redélibérer.

Lors du vote, Mme SOLANS Fanny l'intéressée sort de la salle et ne prend pas part au vote de la délibération.

VI. Adoption Plan de financement définitif Fonds de Concours : Travaux voirie chemin de Moussous

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc a attribué un Fonds de Concours d'un montant de 3 070.54 € à la commune de Lamontélarié pour la réalisation de travaux de voirie relatif au chemin de Moussous pour un coût total prévisionnel de 6 141.08 € H.T. Selon le pacte financier et lors du Conseil Communautaire du 6 avril 2016, le plan de financement définitif ci-après a été validé :

•	Fonds de Concours CCMHL	3 070.54 € H.T.	(50 %)
•	Autofinancement communal	3 070.54 € H.T.	(50 %)
	TOTAL	6 141.08 € H.T.	(100 %)

M. le Maire propose à l'assemblée de demander le versement du solde du Fonds de Concours et soumet au vote cette délibération :

Vote: 7 votants Contre: 0 Abs: 0 Pour: 7

Concernant ce chantier, M. le Maire précise que l'entrée du chemin au niveau de la départementale n'a pas été réalisée dans les règles de l'art et qu'il en a informé l'entreprise. Elle lui a répondu que la reprise serait réalisée dans les plus brefs délais.

VII. Dossier demande de subventions : travaux mur soutènement place de l'église

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser des travaux sur le mur de soutènement de la place de l'église situé au village. Il propose à l'assemblée de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds de Développement Territorial et de demander à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc un Fonds de Concours Communautaire.

Coût prévisionnel	5 490.00 € HT
T.V.A.	1 098.00 €
	6 588.00 € TTC

Plan de finai	ncement pre	évu	
Subvention	du Départer	ment	1 921.50€
35%			
Fonds	de	concours	1 784.25€

32.50%	
Autofinancement communal	1 784.25€
32.50%	
T.V.A.	1 098.00€

M. le Maire soumet séparément au vote les deux délibérations concernant ces demandes de subvention :

Vote: 7 votants Abs: 0 Pour: 7 Contre: 0 => pour le Département Vote: 7 votants Abs: 0 Pour: 7 Contre: 0 => pour la Communauté

VIII. Autorisation signature convention de déneigement

Il est donné lecture à l'assemblée du projet de convention de déneigement entre la Commune et M. Bernard AZAIS, exploitant agricole sur notre commune, puis Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer à ce sujet. Après avoir apporté quelques modifications sur ce contrat, le Conseil Municipal se prononce pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote: 7 votants Abs: 0 Pour: 7 Contre: 0

IX. Point Périmètres

Monsieur le 1^{er} Adjoint en charge du dossier Périmètre donne le calendrier des opérations à venir :

- mai juin juillet : consultations et appel d'offres
- > septembre : sélection des entreprises
- → à partir du dernier trimestre : commencement des travaux, notamment ceux qui nécessitent d'être réalisés à l'étiage.

XI. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverses, la séance est levée à 20h15.

Le Maire Pierre ESCANDE